

L'Éducation Prioritaire en question

p. 2-3

Jean-Moulin, le combat continue!

p. 4

Dispensé de timbrage Chartres CTC

Second Degré-2

ISSN 0761-8107 Directeur de la Publication : Olivier Mimeau C.P.P.A.P.: 1217 S 07639 Imprimé au S.N.E.S.-28 * 3, rue Louis-Blériot * 28300 CHAMPHOL Tél.: 02.37.21.16.91 Fax: 02.37.21.39.89 Courriel: snes28@orleans.snes.edu

N° 106 janvier 2017 0,70 € Dépôt légal : 1er trimestre 2017



Déposé le 5 janvier 2017

Les Primaires de la L

Alors que les candidatures à la présidentielle se multiplient et que les programmes des uns et des autres ne nous promettent que du « sang et des larmes », le second degré est déjà dans la résistance par les luttes.

Lutte sur le terrain avec la mobilisation exceptionnelle des lycées d'Éducation Prioritaire de Dreux, dont les différentes actions (grèves, manifestations, assemblées générales, rencontres avec les élus et les divers échelons de l'administration...) ont permis un premier recul du ministère avec l'annonce du maintien des bonifications de nos collègues exerçant dans des conditions difficiles et même des créations de postes dont il faudra suivre avec vigilance la concrétisation. Mobilisation également contre la fermeture du

SOMMAIRE Éditorial1	
L'Éducation Prioritaire est-elle efficace ?	
Formation syndicale3	
Collège Jean Moulin	

collège Jean Moulin de Chartres (vote négatif du CDEN, appuyé par un rassemblement le même jour) décidée unilatéralement par des potentats locaux sans aucune considération pour ceux qui y travaillent, élèves comme enseignants, sans oublier leurs parents.

Mais aussi luttes théoriques, inséparables des précédentes, avec le succès du stage « siéger en CA » où de nombreux collègues sont venus s'informer, échanger et débattre de leurs difficultés face à des hiérarchies d'établissement avides d'autoritarisme et de soumission de leurs personnels. Et si l'on en juge par le nombre des premières inscriptions, le prochain rendez-vous du 20 janvier sur l'évaluation des élèves va susciter le même intérêt.

Toutes ces actions montrent que plus que jamais les personnels du second degré peuvent agir collectivement, que le Snes est capable de rassembler largement la profession et de fédérer les autres acteurs de l'Éducation Nationale que sont les parents et les élèves. Et il faudra que nous conservions cette capacité pour les futurs combats à mener. N'oublions pas que les luttes d'aujourd'hui préparent celles de demain et que comme le disait Fidel Castro reprenant la célèbre phrase de José Marti: "Ser cultos es el único modo de ser libres. (« être instruit est la seule façon d'être libre »). Hasta la victoria siempre!

Pascal Rolando

L'Éducation Prioritaire est-elle efficace ?

Le Conseil national d'évaluation du système scolaire (CNESCO) a publié le 26 septembre un rapport sur la question de l'aggravation des inégalités du système scolaire français entre 2000 et 2012.

Il en ressort que les politiques d'Éducation prioritaire qui devraient être des politiques de discrimination positive (« donner plus à ceux qui ont moins ») seraient selon les auteurs des politiques de discrimination négative : les enfants de milieux défavorisés, avec un faible capital culturel et des parents très éloignés de l'école reçoivent moins que les autres - alors même qu'ils partent avec moins d'atouts - ce qui pèse lourd sur leur destin scolaire et professionnel.

- Les réductions d'effectifs dans les classes ne sont pas assez importantes pour avoir une efficacité.
- La qualité de l'enseignement y serait moindre d'après le rapport car :
- o les temps d'apprentissage y sont plus courts (gestion de la discipline en classe),

Ainsi en France en 2013, les collégiens scolarisés dans le secteur public d'Éducation Prioritaire reçoivent un temps de classe qui représente 70% de la durée d'une séance quand ceux du secteur publique hors Éducation prioritaire ont un temps de cours de l'ordre de 76% soit un écart de 8.6% de temps de cours lors de chaque séance entre ces deux catégories de collégiens.

o les exigences des enseignants s'adapteraient au niveau des élèves (exercices proposés plus simples),

o les enseignants y sont moins expérimentés et restent moins longtemps en place.

- Le climat et l'environnement scolaire sont moins favorables.

Quelles préconisations du CNESCO ? Moins de réformes, faire confiance aux acteurs de terrain, davantage de transparence et une réflexion sur la question de justice à l'école. Et sur un volet plus concret : développer la formation continue des

enseignants, encourager les expérimentations pédagogiques, relancer la scolarisation des moins de 3 ans, renforcer la mixité sociale des collèges, aider davantage les familles dans l'orientation, rénover l'enseignement professionnel dans le sens de l'équité, augmenter les fonds sociaux...

Si ce rapport apporte un éclairage intéressant, il n'est pas pour autant exempt de critiques. Il ne faudrait pas en conclure que l'Éducation Prioritaire crée les inégalités scolaires, mais plutôt que, faute de moyens suffisants, elle ne parvient pas à réduire celles-ci.

Les inégalités territoriales, l'existence de quartiers ségrégués ne sont pas la conséquence de la politique scolaire d'Éducation prioritaire.

C'est le fonctionnement du système scolaire dans son ensemble y compris des établissements et filière d'élites qu'il faut interroger.

Les difficultés pour donner plus à ceux qui ont moins viennent sûrement du caractère inégalitaire de notre société. Et le fonctionnement du système éducatif se construit ainsi, dans ce cadre, pensé au service de l'élite. Et cela, à l'opposé du principe d'égalité du droit pour tous à une éducation de qualité.

Les inégalités que l'Éducation Prioritaire doit contribuer à combattre dans l'école et ce jusqu'au lycée sont importantes. Elles ne peuvent l'être efficacement qu'avec des moyens suffisants, à la mesure de la mission à accomplir.

C'est pour exiger l'augmentation et la pérennisation de ces moyens que, notamment, les enseignants des 3 lycées d'Éducation Prioritaire du Drouais se sont mobilisés.

Laurence Gautelier





Éducation Prioritaire : Les Lycées de Dreux en lutte

Des actions de grève et de manifestation y ont eu lieu avant et à la sortie des congés d'automne.

Une centaine d'élèves du lycée Branly ont ensuite manifesté dans les rue de Dreux le 10 novembre. Accompagnés de l'intersyndicale SNES-SNEP-SNUEP-CGT-FO et de parents d'élèves de la FCPE, 200 à 300 personnes, autant de personnels que d'élèves des lycées Édouard Branly, Gilbert Courtois et Maurice Violette, ont manifesté le 17 novembre pendant une journée de grève suivie par plus d'une centaine de personnes des trois lycées.

Ces mobilisations dans le Drouais font écho à d'autres en France organisées par la coordination des lycées de l'Éducation Prioritaire et les sections syndicales académiques puis nationales.

Les revendications portées à Dreux concernant l'Éducation Prioritaire s'adressent, en effet, au ministère, à une échelle nationale. Ces différentes mobilisations ont obligé le ministère à des déclarations d'intention sur des moyens à attribuer aux établissements qui en auraient le plus besoin. C'est une première petite victoire et un premier petit pas. Pour développer les chances de gagner ce combat, les collègues travaillant dans les écoles et les collèges REP doivent se joindre à la mobilisation. Les collègues dont les établissements pourraient prétendre à entrer dans le dispositif REP doivent également la rejoindre afin de peser lors de la création de cette nouvelle carte des REP élargie. Enfin, l'ensemble des enseignants se doit de prendre part à la lutte pour l'égalité des droits à réussir de tous les élèves.

Il faut continuer à construire le rapport de force : informations aux parents d'élèves et aux collègues, AG et HMIS sur le sujet, motions votées en CA, organisation de grèves et de manifestations coordonnées : il nous faut imposer nos revendications !

Julien Jaffré

Réfléchir ensemble à notre métier

La Section SNES-FSU-28 organise cette année deux formations syndicales.

La première a eu lieu en novembre 2016 et a rassemblé une trentaine de collègues sur le thème « Siéger en CA – Quels sont nos droits ? Comment s'en saisir et agir collectivement ? ». Un public varié en termes d'établissement d'origine et d'expérience d'élu au CA a pu bénéficier d'une journée de formation riche. Daniel Le Cam, militant au SNES-FSU National, a fait une présentation très complète des textes sur lesquels les élus au CA peuvent s'appuyer : de la constitution de la liste à la rédaction du procès-verbal en passant par la suspension de séance, la DHG, le budget, les vœux etc. Sa présentation a été l'occasion d'échanges constructifs avec les participants à partir de leur expérience de terrain.

Le bilan très positif de cette journée a ouvert des perspectives sur des formations futures autour de ce même thème du CA, en particulier concernant la DHG et le TRMD, un approfondissement des mandats du SNES-FSU et de leur traduction au CA... à suivre!

Pour prolonger cette formation nous avons fait parvenir aux stagiaires un document de 4 pages reprenant les principales informations ainsi que les références des textes nécessaires aux élus au CA et nous avons créé une liste de diffusion dédiée à ce thème afin de permettre aux élus CA de poursuivre leurs échanges d'expérience. Pour recevoir ces documents, n'hésitez pas à nous les demander!

La seconde formation aura lieu le vendredi 20 janvier 2017. Elle regroupera une vingtaine de personnes et portera sur « l'évaluation des élèves ». Nous aurons la chance d'accueillir Laurent Talbot, chercheur en sciences de l'éducation, maître de conférences à l'Université de Toulouse II et spécialiste de l'évaluation. Il nous présentera le rôle de l'évaluation, ses différentes formes, les interactions entre les formes d'évaluation et les façons d'enseigner... Sera également présente Sandrine Charrier, militante au SNES-FSU National (S4), qui nous apportera un regard syndical sur la question de l'évaluation des élèves, question saillante dans les dernières réformes du lycée et du collège.

N'hésitez pas à vous inscrire aux formations proposées par le SNES-FSU-28 ou le SNES-FSU académique! Ouvertes à tous, syndiqués ou non-syndiqués, assurées par les militants locaux aidés d'intervenants spécialistes du thème traité, ces journées sont également l'occasion de se tenir au courant de l'actualité syndicale et d'échanger avec des collègues venus de différents horizons...

Collège Jean-Moulin : le projet de fermeture et la nouvelle sectorisation très majoritairement rejetés par le CDEN !

Lors du CDEN (Conseil départemental de l'Éducation nationale) exceptionnel du 7 décembre, le conseil départemental (CD) a montré son incapacité à gérer correctement les affaires éducatives du département. Mme Lefebvre, représentante du département a bien eu du mal à justifier les choix du CD : acter la fermeture du collège Jean Moulin et annoncer une nouvelle sectorisation découlant de cette fermeture, en faisant réaliser des extensions pour plus de 4 millions d'euros dans les collèges Soutine et Mathurin-Régnier. Au lieu de construire un nouveau collège Jean Moulin et de transférer ainsi les élèves "de murs à murs" comme le réclame le collectif Jean Moulin, rejoint par le rectorat. On peut résumer ce CDEN en trois temps forts.

L'IA condamne la politique du CD.

L'Inspecteur d'Académie a expliqué le rejet par le rectorat de la politique menée par le CD et a exprimé son agacement de "découvrir" certains chiffres d'effectifs dans les collèges de l'agglomération que le CD n'avait pas jugé bon de lui communiquer! Durée trop longue du "transfert" (4 ans), plaçant personnels et familles dans une incertitude favorisant les départs vers le privé, et non-respect de la mixité sociale, devoir de l'État. En effet, le CD fait le choix de placer des élèves déjà fragiles socialement et souvent scolairement dans des établissements déjà fragilisés, tout en préservant "l'entre-soi" (dixit l'IA) en envoyant par exemple des élèves de Bel Air à Mathurin Régnier et pas à Soutine, où sont envoyés... les élèves de Lèves qui auraient pu aller à Jean Macé (Mainvilliers), collège pourtant plus proche mais qui a le tort, aux yeux du CD, de se trouver en Éducation Prioritaire. Rassembler dans des collèges-usines (723 élèves à M. Régnier à la rentrée 2017!) des élèves qui cumulent les difficultés sociales et scolaires... C'est inacceptable!

Plaidoyer du SNES-FSU

Le 2^{ème} temps fort de ce CDEN a été le plaidoyer de la FSU, occasion de dénoncer la politique du CD qui ne tient aucun compte des personnels, des élèves ni des parents. En bouleversant les équilibres éducatifs le CD fait voler en éclat tout ce travail de proximité qui crée de la confiance entre l'école et les familles et permet aussi de diminuer l'échec scolaire.

Vote contre très majoritaire

Élus locaux, représentants des personnels et des parents d'élèves, ont ainsi rejeté massivement la sectorisation présentée par le CD dans le cadre de son projet de fermeture du collège Jean Moulin : 4 pour, 1 abstention, 21 voix contre! Le CD doit fortement s'interroger sur sa politique scolaire : ne pas engager les travaux d'extension prévus aux collèges Soutine de Saint-Prest et M. Régnier de Chartres, et attendre qu'un nouveau site soit prêt à accueillir le collège Jean Moulin avant de demander la désaffection des locaux qu'occupe le collège. Le SNES-FSU demandera au préfet d'Eure-et-Loir, grand absent de ce CDEN d'intervenir pour ramener le CD à la raison et appellera l'ensemble de la communauté éducative chartraine à se mobiliser contre la fermeture du collège Jean Moulin.

Franck Mousset

Les livres noirs des CIO

Jeudi 10 novembre a eu lieu une journée d'action nationale pour la défense des CIO, avec remise au rectorat des livres noirs des CIO. Depuis 2010, les départements se sont brutalement désengagés de la prise en charge de CIO Les rectorats, au gré d'opportunités immobilières, ont donc fermé ici ou là des CIO.

En Eure-et-Loir, une situation difficile...

A Chartres, les locaux sont en vente et aucune information n'est donnée aux personnels sur le futur emplacement du CIO. Mais la situation la plus inquiétante est sans doute celle de Nogent-le-Rotrou : le CIO est hébergé depuis plusieurs mois dans le lycée Belleau avec des locaux et du matériel peu adaptés (un seul ordinateur, pas de ligne téléphone directe, un téléphone prêté par le lycée, pas de photocopieuse propre, aucune signalétique pour indiquer le CIO). La conséquence est une baisse importante de la fréquentation du CIO. Quel est réellement le statut du CIO, at-t-il un numéro UAI (Unité administrative immatriculée), qui garantit l'existence légale d'un établissement ?

... dont le rectorat ne semble pas prendre conscience.

Le rectorat considère que cette situation n'est que le résultat de délais pour résoudre diverses problèmes techniques (commande, configuration des ordinateurs...) et a confirmé l'existence juridique propre du CIO de Nogent sans être « choqué » sur le fait de demander aux CO-psy de Nogent de faire des permanences à Chateaudun...

<u>Ce que demande le SNES-FSU :</u> Nous avons rappelé le CIO de Nogent est bien fermé à compter du 31 décembre 2015 et que les points d'accueil ne sont pas des entités juridiques. Nous rappelons que si les personnels sont bien affectés dans un point d'accueil qui conserve son UAI, ils ne peuvent dans ce cas pour des raisons de responsabilité en cas d'accident, se rendre dans un autre CIO et y effectuer des permanences. Dossier à suivre